



Information aux auteurs

Publier en accès libre à INRAE, à quel coût ?

L'accès libre et gratuit aux publications scientifiques *via* Internet (Open access) est un mouvement fortement encouragé par certains gouvernements et agences de financement. Mais il bouleverse les schémas économiques de l'édition traditionnelle, dans lesquels le lecteur paie pour lire les articles *via* des abonnements aux revues. INRAE, avec un objectif de 100% de ses publications en accès libre à l'horizon 2030, soutient plusieurs modèles de libre accès qui permettent de répartir autrement les coûts de publication entre éditeurs, auteurs et lecteurs.

Offre de publication en accès libre Principaux éditeurs et autres initiatives collaboratives de publication sans frais

Les coûts de publication en accès libre (articles, chapitres de livres ou livres) des principaux éditeurs diffusant les résultats de la recherche d'INRAE et sur les initiatives collaboratives de publication sans frais (dites voie diamant et voie platine) sont synthétisés dans un tableau en ligne : www.inrae.fr/reselec/Frais-de-publication/Cout-par-editeur

INRAE déconseille de financer les modèles dorés hybrides en payant le surcoût de la mise en libre accès dans une revue financée sur abonnement

Réduction de frais pour les chercheurs INRAE

En 2022, des accords spécifiques ont été passés entre INRAE et certains éditeurs. Ils donnent droit à :

- des réductions sur les frais de publication chez Elsevier ;
- la gratuité des frais de publication chez EDP Sciences et Microbiology Society ;
- des réductions sur les frais de publication dans les revues INRAE publiées chez Springer.

Ces réductions et leurs modalités de mise en œuvre sont précisés dans la rubrique [Frais de publication](#) du site www.inrae.fr/reselec.

INRAE accompagne l'accès libre aux résultats de la recherche en soutenant des infrastructures, des politiques éditoriales, de nouveaux modes de publication...

Recommandation lors du règlement des frais de publication

Lors de la création du bon de commande pour des frais de publication (accès libre ou pas) ou de leur règlement par carte achat d'unité, précisez systématiquement à votre gestionnaire d'unité :

- pour un article : le titre de l'article ou son DOI, la revue et un nom d'auteur ;
- pour un chapitre d'ouvrage : le titre du chapitre ou son DOI, le titre du livre et un nom d'auteur ;
- pour un livre : le titre du livre et un nom d'auteur.

Si les frais de publication ont bénéficié d'une remise, merci de l'indiquer également.



Ces éléments permettent de suivre les dépenses par revue et par éditeur au niveau de l'institut et aident à déterminer les accords à passer pour réduire ou absorber les coûts pris en charge par les unités.

Pour vous aider

Contact : DipSO-Reselec@inrae.fr

Informations sur les frais de publication : www.inrae.fr/reselec/Frais-de-publication

Pour aller plus loin

Les Open Class pour se former :

- "Choisir sa revue de publication" : ist.inrae.fr/produit/choisir-revue-publication-formation
- "HAL INRAE – Déposer dans HAL" : ist.inrae.fr/produit/ha-inrae-formation
- "Preprints" : ist.inrae.fr/produit/preprints-formation